

Exercice 2020 – compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures comptables (mandats et titres de recettes) de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Pour mémoire, le budget 2020 a été voté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 10 566 616 euros

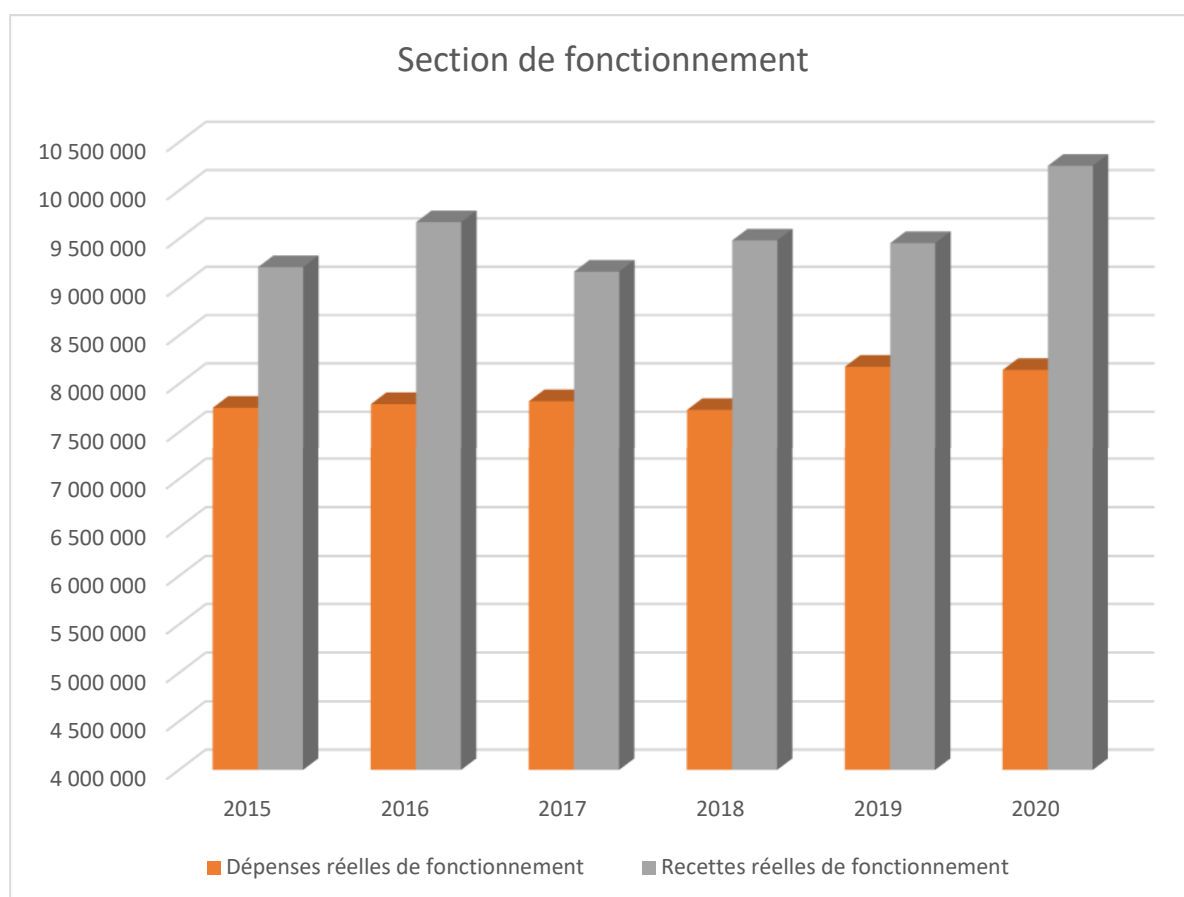
Investissement : 7 410 112.90 euros

L'exécution budgétaire 2020 se conclut de la manière suivante :

En section de fonctionnement

- **Dépenses : 9 757 481.19 euros**
- **Recettes : 10 255 393.40 euros**

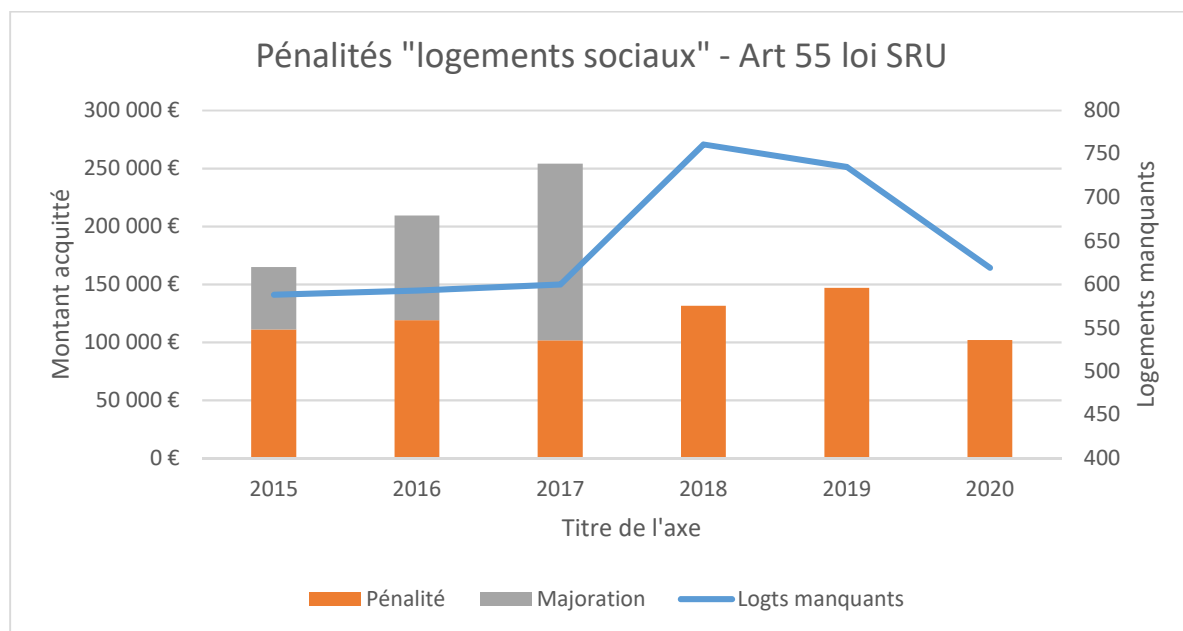
La section de fonctionnement apparaît structurellement excédentaire.



Les dépenses de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 011 porte sur les charges à caractère général.
Les dépenses atteignent 1 997 44.17 euros (2 316 845.38 budgétés) et sont en baisse en raison du ralentissement de l'activité 2020.
- ➔ Le chapitre 012 concerne les charges de personnel qui atteignent 5 316 566.67 euros en ligne avec les inscriptions budgétaires.

➔ Le chapitre 014 porte sur les atténuations de produits. Il s'agit pour l'essentiel de la pénalité SRU acquittée pour manque de logements sociaux.



Commentaires : de 2015 à 2017, la commune a été placée en situation de carence avec l'application d'une majoration de la pénalité. Ce n'est plus le cas depuis. En 2018, l'obligation de réalisation est passée de 20% à 25%.

En outre, la particularité de Sérignan réside dans son développement qui augmente mécaniquement le nombre de logements sociaux à réaliser. Néanmoins, la commune poursuit ses efforts d'accueil mais surtout d'intégration des logements sociaux dans leur environnement.

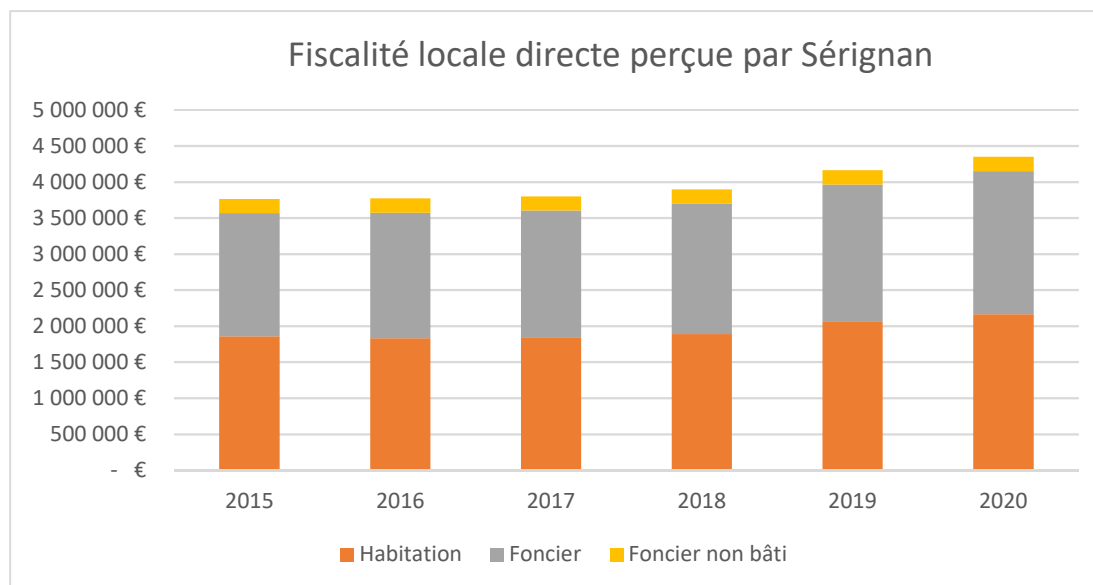
- ➔ Le chapitre 65 concerne les charges de gestion courantes (subventions versées, SDIS, indemnités d'élus, formation...). Les dépenses atteignent 646 974.68 euros.
- ➔ Le chapitre 66 porte sur les charges financières (principalement les intérêts de la dette) pour un montant total de 153 984.91 euros.
- ➔ Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles comme les admissions en non – valeur par exemple. Il atteint 29 454.88 euros.

Les recettes de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

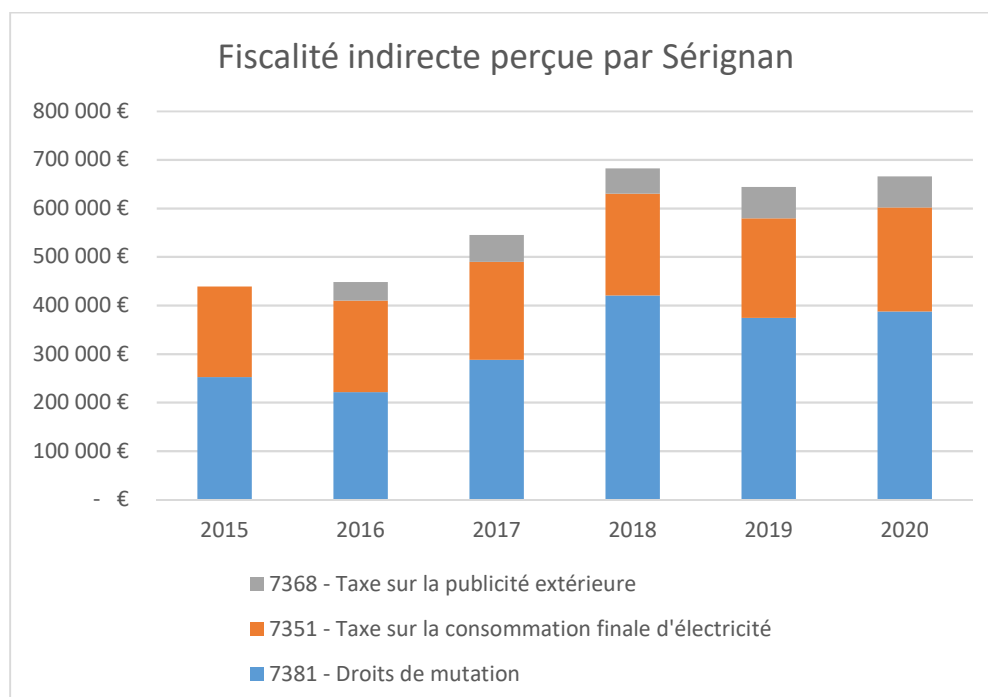
- ➔ Le chapitre 013 porte sur les atténuations de charges pour un montant de 50 630.58 euros. Il s'agit des remboursements liés aux absences du personnel.
- ➔ Le chapitre 70 intègre les produits des services, concessions, redevances... il s'élève à 645 652.40 euros, en baisse de près de 20% par rapport à l'exercice 2019.
- ➔ Le chapitre 73 porte sur les impôts et taxes y compris l'attribution de compensation. Il atteint le montant de 6 430 194.41 euros.

Commentaires :

Les produits issus de la fiscalité locale continuent à être dynamiques nonobstant l'absence d'augmentation des taux.

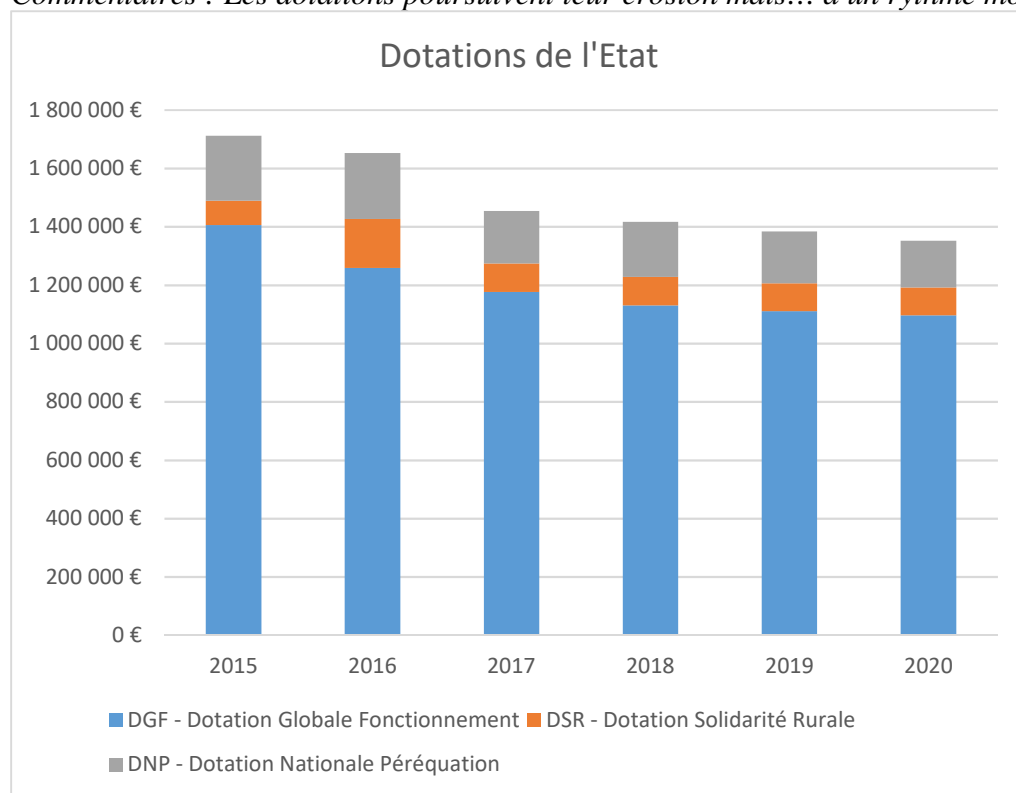


En matière de fiscalité indirecte, il est à noter que les droits de mutation sont restés à un niveau élevé malgré la conjoncture de l'année 2020.



- ➔ Le chapitre 74 comprend l'ensemble des dotations et participations, principalement les dotations de l'Etat et les compensations liées aux exonérations de taxes locales. Le total s'élève à 2 281 606.50 euros.

Commentaires : Les dotations poursuivent leur érosion mais... à un rythme moins soutenu.

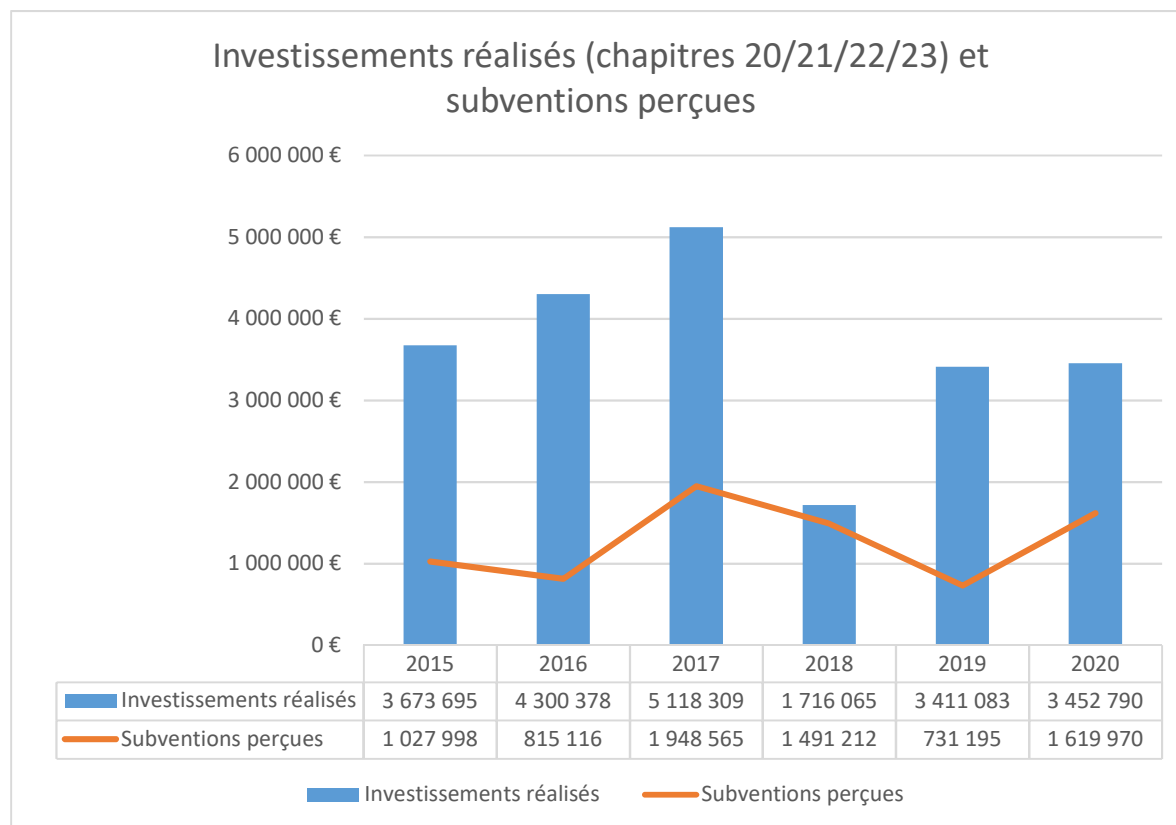


- ➔ Le chapitre 75 porte sur les autres produits de gestion courante, essentiellement les revenus des immeubles pour un montant de 74 256.21 euros.
- ➔ Le chapitre 76 relatif aux produits financiers reste anecdotique à hauteur de 402.91 euros.
- ➔ Le chapitre 77 comptabilise les produits exceptionnels principalement les cessions ou les indemnisations d'assurance. Il atteint 765 150.39 euros compte-tenu des cessions réalisées sur l'exercice 2020.

En section d'investissement (hors restes à réaliser)

- Dépenses : 4 725 169.24 euros
- Recettes : 4 456 830.92 euros

Commentaires : la section d'investissement reste soutenue au fil des années.



Les dépenses de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Les chapitres 20/21/22 et 23 intègrent les opérations d'équipement pour un montant total (hors restes à réaliser) de 3 452 790.01 euros.

Dont principalement

- Matériels, outillages, mobilier : 40 000 €
- Acquisitions de véhicules : 178 044 €
- Matériel informatique : 16 326 €
- Matériels de secours : 20 238 €
- Eclairage public : 35 316 €
- Vidéo-protection : 27 200 €
- Collégiale Notre-Dame : 69 006 €
- Aménagements des bâtiments communaux (dont pôle social) : 301 730 €
- Voiries : 506 713 €
- Réaménagements urbains (égalité, jujubiers, Lamartine, Curie...) : 1 542 934 €

- ➔ Le chapitre 10 concerne les dotations et fonds versés pour un montant de 39 858.78 euros.
- ➔ Le chapitre 16 porte essentiellement sur le remboursement du capital des emprunts pour un montant total de 1 232 520.45 euros.

Les recettes de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Le chapitre 13 retrace l'ensemble des subventions perçues pour un montant total de 1 619 970.37 euros.
- ➔ Le chapitre 10 porte sur les dotations et fonds divers pour un montant total de 1 152 840.46 euros dont le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation de l'excédent capitalisé (841 391.56 euros).
- ➔ Le chapitre 27 intègre les autres immobilisations financières pour 71 443.98 euros.

En conclusion

Le résultat de l'exercice est donc le suivant :

En section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2020 : + 497 912.21 euros
- Report de l'exercice 2019 : + 400 000.00 euros
- Résultat cumulé : + 897 912.21 euros

En section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2020 : - 268 338.32 euros
- Report de l'exercice 2019 : + 776 125.24 euros
- Résultat cumulé : + 507 786.92 euros
- Restes à réaliser en dépenses : 1 462 810.34 euros
- Restes à réaliser en recettes : 935 154.00 euros

Exercice 2021 – affectation des résultats de l'exercice 2020

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats comme suit, étant précisé que la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser en dépenses et en recettes, intégrés automatiquement dans le budget supplémentaire.

En section de fonctionnement

- ➔ Affectation R002 (section fonct) : 400 000.00 euros
- ➔ Affectation R1068 (section invest) : 497 912.21 euros

En section d'investissement

- ➔ Affectation R001 : 507 786.92 euros